Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
La Garderisson Inc.	2003363	Le 23 juillet 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Le centre préscolaire la gardérisson inc.		(506) 859-4010
Adresse		
705 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7N8		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Veronique Berube		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	02 juil. 2025	02 juil. 2025
Commentaires : Une photo de le certificat du cours de secourisme valise et en réanimation cardiorespiratoire e été envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. Une copie doit aussi être placée dans le dossier de l'employé. La lacune est maintenant conforme.			
31(5.1) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel comprend une zone ombragée dont la superficie minimale est de 0,45 m2 pour chaque enfant pouvant y être accueilli qui est visé au sous-alinéa 4(1)(g)(ii)	31(5.1)	04 juil. 2025	02 juil. 2025
Commentaires : Une photo de deux gros parasols qui ont été ajoutés dans l'aire de jeu extérieur a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Aucune visite a été effectué sur les lieux. Des photos, on été envoyé à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel.

La MAQ a aussi vérifié avec l'agente pédagogique au sujet des heures de perfectionnement professionnel requis pour les éducateurs/éducatrices qui ont complété leur cours d'introduction à la petite enfance. Les heures de perfectionnement professionnel pour l'année du renouvellement doivent être débutées une fois le cours de 90 h complété.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 juillet 2025

Date

original signé par
Corentin Olagny

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 juillet 2025

Date